



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

#### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

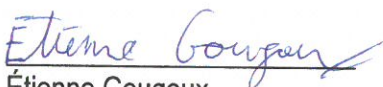
AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE, CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 2017.02.15, LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017 SE DÉROULERONT AUX DATES SUIVANTES :

Lundi 9 janvier 2017  
Lundi 13 février 2017  
Lundi 13 mars 2017  
Lundi 10 avril 2017  
Lundi 8 mai 2017  
Lundi 12 juin 2017  
Lundi 10 juillet 2017  
Lundi 14 août 2017  
Lundi 11 septembre 2017  
Mardi 10 octobre 2017  
Lundi 13 novembre 2017  
Lundi 11 décembre 2017

Veillez noter que les séances débutent à 19h et se déroulent au 53 rue des Pionniers à La Macaza.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 21<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2017**

Le directeur général adjoint

  
Étienne Gougoux

---

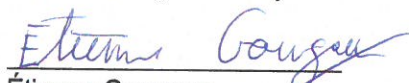
Règlement 2014-098

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des quatre endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de février 2017.

Le directeur général adjoint

  
Étienne Gougoux